



LA SÉCURITÉ COMMENCE ICI

L'OUVERTURE DE L'ÉCONOMIE ET LE COVID-19



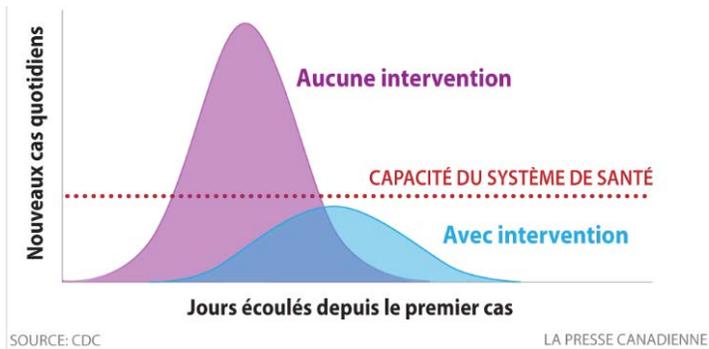
LA RÉOUVERTURE DE L'ÉCONOMIE CHANGE-T-ELLE LE NIVEAU DE RISQUE DU COVID-19?

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré le COVID-19 comme pandémie. Le virus du COVID-19 s'est rapidement répandu à travers les pays et a provoqué des tensions catastrophiques sur les systèmes de soins de santé dans certains pays et villes touchés en premier comme Wuhan, la Chine, l'Italie et l'Espagne. Les systèmes de soins de santé dans ces régions n'étaient pas en mesure de supporter une telle croissance ou « pic » d'individus infectés, ce qui a entraîné de nombreux décès et plusieurs personnes sont tombées malades par manque d'EPI appropriés.

Le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux ont commencé à mettre en place des mesures de protection afin d'éviter la propagation de la maladie comme suit :

- Limiter les rassemblements de plusieurs personnes
- Fermer les écoles et les garderies
- Fermer les services non essentiels, les installations publiques, les restaurants, etc.

L'aplatissement de la courbe n'a jamais constitué une solution pour se débarrasser du COVID-19, il s'agissait d'une tentative pour éviter que des groupes de personnes ne tombent tous malades en même temps et surchargent le système de santé qui aurait alors été dans l'impossibilité de répondre efficacement.



Après plusieurs semaines de restrictions provinciales et de fermetures d'entreprises, les provinces ont commencé à annoncer des stratégies individuelles de relance pour « rouvrir l'économie ». La réouverture de l'économie ne signifie pas que le COVID-19 ne constitue plus une menace, cela signifie simplement que la courbe a été suffisamment aplatie pour que nos hôpitaux aient de la place pour traiter les personnes malades. Autrement dit, nous pouvons maintenant rouvrir l'économie parce que votre système de santé a la capacité de vous traiter, si vous tombez malades.

Le COVID-19 est toujours présent dans les communautés et constitue une menace tout aussi importante que lorsque le gouvernement a annoncé pour la première fois qu'il allait fermer des entreprises. La relance se fait en plusieurs phases ou étapes afin que les responsables de la santé publique puissent surveiller les pics ou une augmentation de cas liés à la maladie.

Avec la reprise économique, il est essentiel que chacun continue à respecter les précautions mises en place afin d'éviter la propagation du COVID-19.

1. **Lavez-vous les mains fréquemment et soigneusement.** Lavez-vous les mains avec un produit à base d'alcool ou avec de l'eau et du savon.
2. **Maintenez une distance physique (distanciation sociale).** Maintenez une distance d'au moins deux mètres entre vous et les autres. S'il est impossible d'effectuer la distanciation sociale, portez un masque facial.
3. **Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche.**
4. **Pratiquez une hygiène respiratoire.** Veillez à ce que vous et les personnes qui vous entourent respectiez une bonne hygiène respiratoire. Cela signifie que vous

devez vous couvrir la bouche et le nez avec votre coude plié ou un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez. Ensuite, jetez immédiatement les mouchoirs utilisés.

5. **Restez à la maison si vous ne vous sentez pas bien.** Si vous êtes fiévreux, si vous toussiez ou si vous éprouvez des difficultés respiratoires, consultez un médecin et appelez à l'avance. Suivez les instructions de votre autorité sanitaire locale.
6. **Renseignez-vous et suivez les conseils de votre prestataire de soins de santé.** Renseignez-vous sur les récents développements concernant le COVID-19. Suivez les conseils de votre prestataire de soins de santé et des autorités sanitaires nationales et locales sur la façon de vous protéger et de protéger les autres.
7. **Suivez les procédures de sécurité relatives au COVID-19 mises en place par Valard.** Nous avons conçu ces procédures en conformité avec les informations fournies par toutes les autorités sanitaires provinciales, les CDC et Santé Canada. Vous pouvez trouver toutes les procédures de Valard sur SharePoint ou en parler à votre superviseur immédiat ou à votre représentant local de la sécurité.
8. **Suivez les directives provinciales si vous avez voyagé récemment.** Certaines provinces ont des restrictions de voyage pour les déplacements à l'intérieur du Canada, il est important de savoir où vous allez et quelles sont les exigences que vous devez respecter.
9. **Demandez rapidement un avis médical.** En cas de fièvre, de toux, de difficultés respiratoires ou tout autre symptôme décrit par les autorités sanitaires provinciales, consultez rapidement un médecin car cela peut être dû à une infection respiratoire ou à une autre affection grave. Appelez à l'avance et informez votre prestataire de soins de tout voyage récent, de tout contact avec des voyageurs ou de toute exposition à un cas de COVID-19 présumé ou confirmé.

L'ouverture de notre économie ne signifie pas que le COVID-19 s'est affaibli ou est disparu. Cela signifie que nous devons être encore plus vigilants dans le respect des précautions prises afin d'éviter la propagation du COVID-19.